

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur une année budgétaire par la collectivité. Il doit être conforme au compte de gestion, document émis par la Direction Régionale des Finances Publiques, qui certifie les écritures passées dans l'année par la perception. Le compte administratif doit être validé en Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante. Le compte administratif 2019 de Templeuve-en-Pévèle a été voté lors de la séance du 29 janvier 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

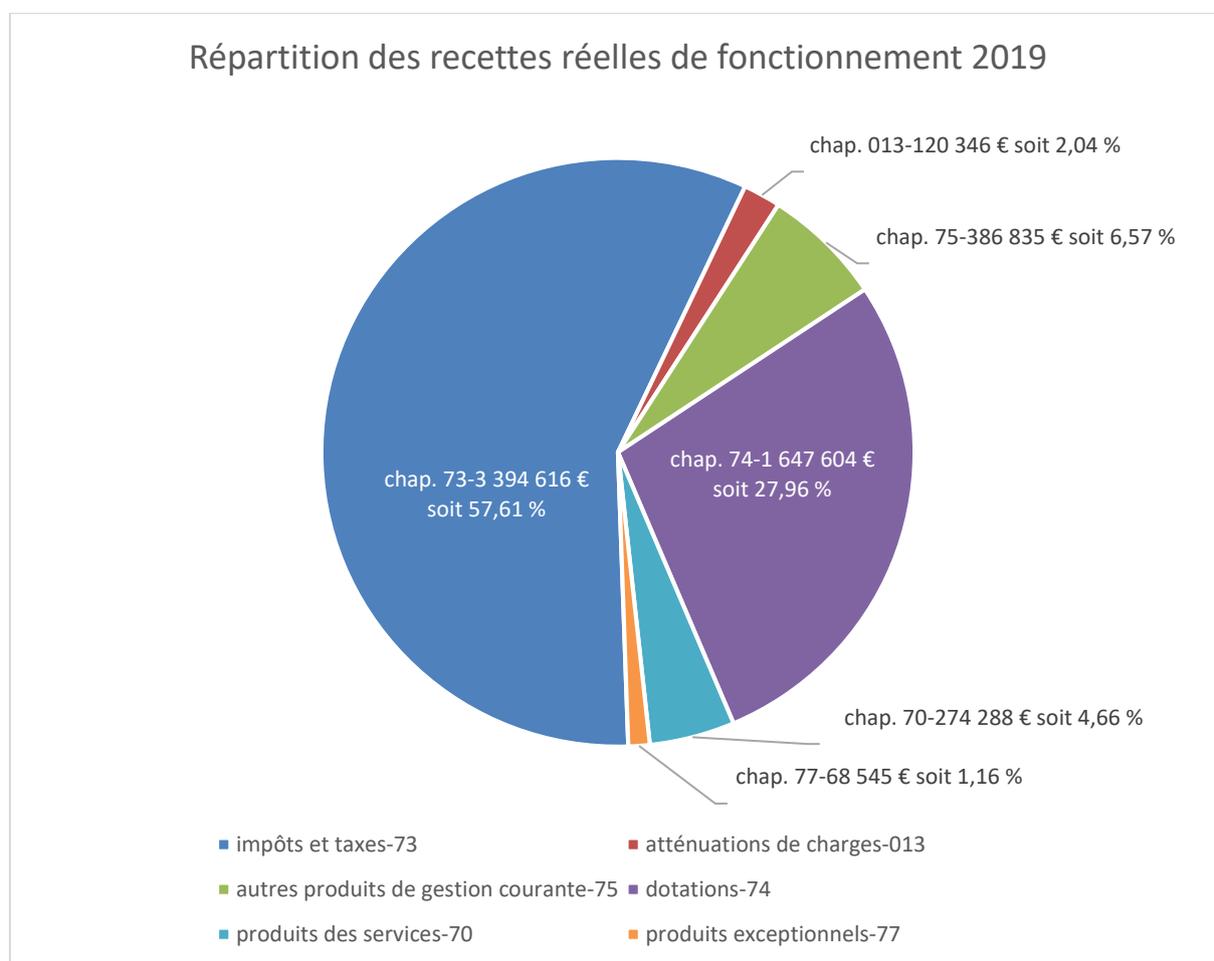
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Templeuve-en-Pévèle :

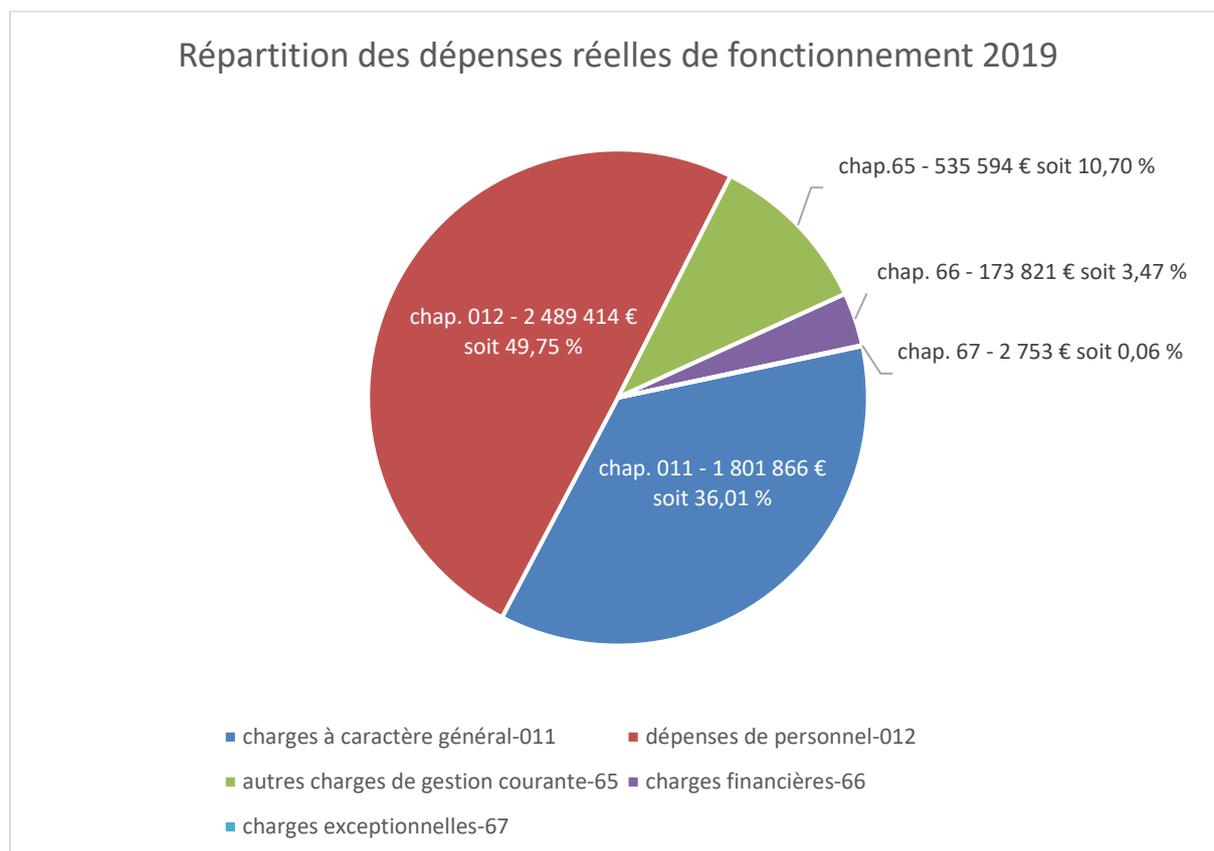
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent 5 892 232.72 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 5 003 448.37 euros.



Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement appelé « CAF brute », c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 801 866.09 €	Atténuation de charges	120 345.58 €
Dépenses de personnel	2 489 414.17 €	Produits des services	274 287.59 €
Autres charges de gestion courante	535 594.36 €	Impôts et taxes	3 394 616.34 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	173 821.17 €	Dotations et participations	1 647 603.78 €
Dépenses exceptionnelles	2 752.58 €	Autres produits de gestion courante	386 834.52 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	68 544.91 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	5 003 448.37 €	Total recettes réelles	5 892 232.72 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	144 644.04 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	73 289.99 €
Total général	5 148 092.41 €	Total général	5 965 522.71 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- . Taxe d'habitation : 23.49 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 21.94
- . Taxe foncière sur le non bâti : 60.84 %

d) Les dotations de l'Etat.

	Total annuel de la Dotation Globale de Fonctionnement	% Evolution p/r à N-1
2019	1 417 971 €	+0.47 %
2018	1 411 280 €	+3.98 %
2017	1 357 193 €	+0.75 %
2016	1 347 147 €	-3.17 %
2015	1 391 324 €	-3.74 %
2014	1 445 395 €	- 0.74 %
2013	1 456 196 €	

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement	736 220.28 €	Recettes patrimoniales + fonds globalisés	917 512.37 €
Remboursement d'emprunts (capital)	553 848.45 €	Subventions	491 309.03 €
		Immobilisations corporelles	0.00 €
/		Emprunts	0.00 €
/		Mise en réserve	1 047 196.56 €
Total dépenses réelles	1 290 068.73 €	Total recettes réelles	2 456 017.96 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	73 289.99 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	144 644.04 €
Opérations patrimoniales	359 958.99 €	Opérations patrimoniales	359 958.99 €
Total général	1 723 317.71 €	Total général	2 960 620.99 €

c) Les projets de l'année 2019 ont notamment été :

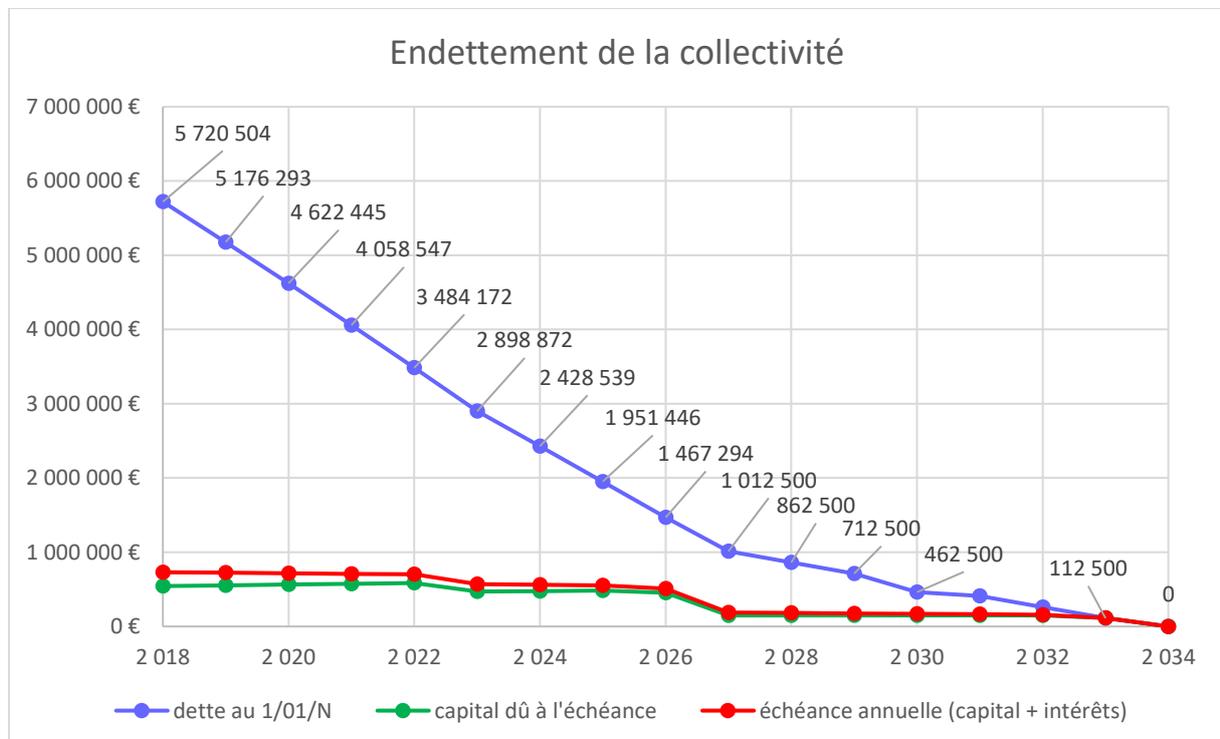
- la construction du club house de football
- divers travaux de voirie : création d'un parking rue du Riez, réfection du chemin de Canchompres...
- Rénovation des toitures du 36 rue Delmer abritant la crèche Rigolo comme la vie et le RAM et de l'école Jules Verne

d) Les subventions d'investissements perçues en 2019 proviennent principalement :

- de l'Etat : 10 000 € au titre de la réserve parlementaire pour le mobilier de la médiathèque et 7 999.77 € dans le cadre du DSIL 2018 pour la rénovation de la toiture de l'école Jules Verne
- de la CAF : 5 848.32 € pour le mobilier de la médiathèque et 848 € pour l'acquisition du portail citoyen
- de la CCPC : 213 447.50 € pour la construction de la médiathèque
- d'un partenaire privé : 150 000 € pour la construction du club house de football

IV. Les données synthétiques du budget

a) emprunts



b) Principaux ratios

N°	Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	834.46 €	844.00 €
2	Produit des impositions directes / population	391.29 €	446.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	982.69 €	1 013.00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	122.78 €	265.00 €
5	Encours de dette/population	770.92 €	754.00 €
6	DGF/population	236.49 €	146.00 €

e